



NUMÉRO	SUJET
58-2020	Budget 2021
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Chantal Landeiro

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, nous vous présentons pour approbation le budget de la Région de Nyon pour l'année 2021.

Contexte général

Ce budget est dans la continuité des efforts entamés l'année dernière. Il est important de rappeler que la cotisation par habitant est restée stable depuis plus de dix ans alors que les charges ont subi l'augmentation du coût de la vie et que les missions confiées à notre association n'ont cessé de se complexifier. De plus, alors que le Canton met en avant les avantages d'une région forte et confie des missions à notre association, des communes restent hors de la Région de Nyon et laissent le soin aux villes et villages membres d'assumer la grande majorité des coûts nécessaires au développement de notre secteur géographique. Le Comité de direction doit trouver des solutions pour répondre aux défis de notre association. A cet égard, il a réalisé une analyse en profondeur des besoins et doit désormais revisiter le fonctionnement de la Région, son adéquation avec les structures et les moyens de l'institution.

Le Comité de direction présente un budget déficitaire de CHF 59'500 dans lequel il a pu réintroduire une participation au soutien au sport ainsi qu'une attribution au *fonds d'études et d'investissement*.

Le montant de la cotisation n'ayant fait l'objet d'aucune proposition avant le 30 septembre, il reste au même niveau que précédemment, soit CHF 20/habitant.

Commentaires sur le budget 2021

Les imputations internes ont toutes été recalculées en fonction des taux d'occupation des collaborateurs dans chaque dicastère.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires explicatifs des différentes évolutions significatives qui sont proposées pour certains postes du budget 2021 (cf. annexe 1).

10. Autorités

Une augmentation des jetons de présence des commissions en liens avec la mise en place de la commission permanente du DISREN.

11. Administration

Bien que le préavis concernant le soutien au Conseil des jeunes soit arrivé à échéance, le Comité de direction a décidé de maintenir cette participation à hauteur de CHF 8000. La somme proposée est conforme à l'utilisation moyenne des fonds demandés par le Conseil des jeunes.

La diminution des imputations internes des frais du personnel est liée à une attribution plus importante du personnel au compte des finances.

12. Communication et monitoring

Dans un esprit de diminution des coûts, le Comité de direction a pris la décision d'assurer une seule campagne de communication contrairement aux deux campagnes annuelles réalisées depuis 2019.

13. Service du personnel et des assurances

Ce budget prévoit un nombre de postes correspondant à 11,8 équivalents temps plein (ETP). Une réorganisation de la Région de Nyon est en cours afin de répondre aux résultats de l'audit débuté fin 2019. De plus, un poste de boursier à 40% est prévu dans ce budget.

14. Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le DISREN possède son propre système de financement. Les prévisions sont à mettre en rapport avec les décisions prises par voie de préavis. Ainsi, les mouvements financiers 2021 découlent des décisions prises en 2017, 2018 et 2019 et sont estimés en fonction de l'avancement des projets approuvés par le Conseil intercommunal. Les apports des communes sont liés aux appels de fonds prévus et déjà communiqués à ces dernières. Les imputations internes des frais du personnel correspondent au travail effectué par nos collaborateurs sur les préavis d'investissement DISREN. Ces frais sont clarifiés dans chaque préavis voté par le Conseil intercommunal.

15. Affaires culturelles

L'Usine à gaz devrait rouvrir ses portes début 2021. Néanmoins, la participation de la Région de Nyon aux conventions ainsi qu'aux soutiens réguliers est en baisse par rapport au budget 2020. Le maintien des événements culturels est conditionné à l'évolution de la crise sanitaire que nous traversons en cette période. Le Comité de direction a pris la décision de proposer un budget se basant sur l'hypothèse que les manifestations culturelles pourront être organisées normalement. Les prélèvements au Fond régional d'équipement touristique (FRET), compte 150.4811, sont en adéquation avec les décisions prises par le Conseil intercommunal pour le soutien aux projets ayant une incidence touristique avérée et font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

16. Tourisme

Une demande de soutien FRET sera demandée afin de participer au soutien de NRT par la Région de Nyon.

17. Sport

Un soutien au sport pour un montant total de CHF 50'000 hors frais de personnel est prévu au budget 2021.

18. Mobilité

Le compte 180.3190 inclut désormais la participation à la cotisation versée au Grand Genève.

Le compte 180.3651 inclut la participation de la Région au réseau de VLS pour un montant annuel de CHF 70'000.

19. Transports publics

Le fond actuel doit suffire à couvrir les dépenses liées au fond TP. En conséquence, aucune demande de participation ne devrait être faite aux communes en 2021.

21. Participations

La participation des communes membres est estimée à 89'250 habitants, tenant compte de la sortie de Prangins de la Région au 1^{er} janvier 2021 et d'une augmentation de la population légèrement inférieure à 1%. Pour 2021, la cotisation des communes membres reste inchangée, soit CHF 20 par habitant.

22. Service financier

L'engagement d'un boursier à 40% est prévu à ce poste, compensé en partie par la diminution des honoraires versés. Les postes administratifs ont été revus et une attribution plus importante du temps de travail de ceux-ci au service financier est effectuée afin de mieux correspondre à la charge de travail dans ce secteur.

23. Amortissements, attributions aux réserves

Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 165'000, la clôture de plusieurs préavis extrabudgétaires cette année explique cette augmentation. Les détails de ces amortissements se trouvent dans l'annexe 3 à ce préavis.

Une attribution de CHF 80'000 au fond d'étude et d'investissement permettra de répondre à la demande de préavis extrabudgétaire qui sera proposée à l'approbation du Conseil intercommunal.

42. Développement territorial

Le compte 420.3190 inclut désormais la participation à la cotisation versée au Grand Genève.

82. Promotion économique

Une dotation de CHF 50'000 est désormais inscrite au compte 820.3651 concernant la participation de la Région au Prix à l'innovation. Le Canton participe à hauteur de CHF 25'000 à ce prix.

83. Environnement

Le compte 830.3190 inclut désormais la participation à la cotisation versée au Grand Genève.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de la Région de Nyon projetée pour 2021 se monte à CHF 165'000, ce qui permet de faire face au fonctionnement courant et d'honorer l'ensemble de nos charges financières. Cette situation ne permet toutefois pas de couvrir pleinement le lancement des projets hors budget (préavis) tout en assurant l'amortissement des préavis clôturés. La marge d'autofinancement globale de notre association est de CHF -1'113'900. Cet état de fait est dû principalement aux comptes TP et DISREN qui bénéficient d'une thésaurisation actuelle nous permettant de couvrir en grande partie les frais liés à ces comptes dédiés sans faire d'appels de fonds conséquents à nos communes.

Conclusion

Le budget présente un déficit de CHF 59'500, la marge d'autofinancement de fonctionnement reste encore positive grâce à une analyse rigoureuse et des coupes substantielles dans les montants présentés. Comme expliqué précédemment, notre marge d'autofinancement est actuellement insuffisante pour garantir les études et projets extrabudgétaires qui devraient être réalisés à l'avenir. Le Comité de direction analysera en détail cette situation et proposera des solutions courant 2021.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 58-2020 relatif au budget 2021,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver le budget 2021.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



Gérald Cretegy
Président



Boris Mury
Secrétaire Général

Annexes

1. « Budget 2021 par ordre administratif » (tableau des comptes),
2. « Autofinancement » (marge d'autofinancement globale et par source de financement),
3. « Tableau des amortissements » (tableau des amortissements ne débutant qu'une fois les dépenses effectuées sur chaque préavis).